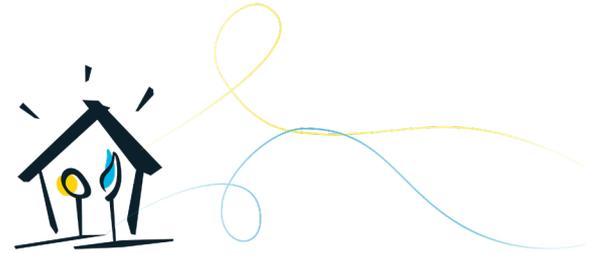


ORES





Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Fédération
des CPAS



Webinaire REC'onnectés – Compteurs communicants et tarif prosumer

Présentation par ORES & RESA – Le 13 décembre 2023



Sommaire

- Présentation succincte de notre rôle et de nos missions 15min
- Le compteur communicant – Généralités 25min
 - Les raisons du déploiement du compteur communicant
 - La stratégie de déploiement
 - Les avantages du compteur, myORES et myRESA,
 - Les fausses idées autour du compteur communicant
- Le compteur communicant avec la fonction de prépaiement 20min
 - Le fonctionnement du compteur communicant à prépaiement
 - Les possibilités de rechargement
 - Trouver le solde sur le compteur
 - Les vidéos explicatives
- Pause 10min
- Le compteur communicant lorsqu'on est prosumer 50min
 - Le système de compensation pour les installations pv avant le 01/01/2023
 - Le système de commercialisation de l'injection pour les installations pv après le 01/01/2024
 - Les problèmes de tension
 - Les partages d'énergie

Présentation succincte de notre rôle et de nos missions

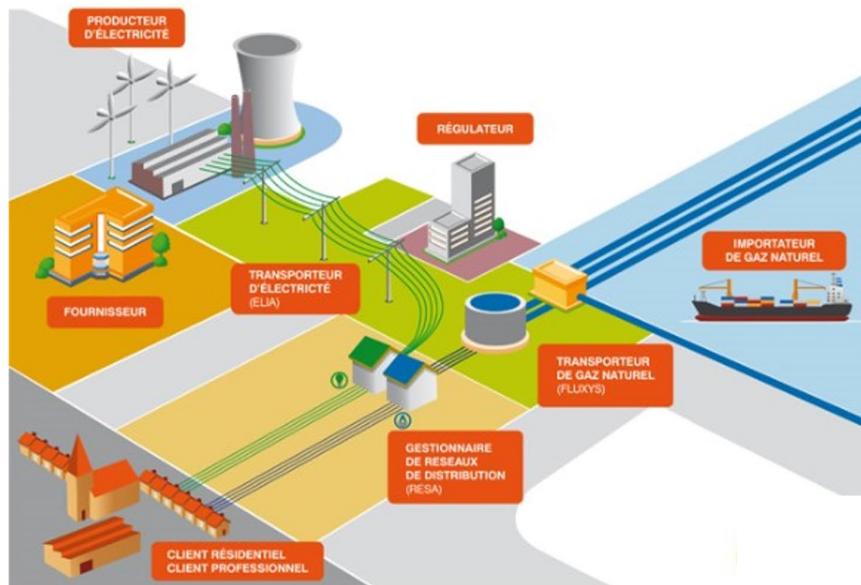


Le rôle des Gestionnaires de Réseaux de distribution

- La distribution d'énergie, électricité et gaz naturel, relève de la responsabilité des gestionnaires de réseaux de distribution
- Sur le territoire wallon, on compte au total 5 GRD



Le rôle des Gestionnaires de Réseaux de distribution



ORES



REH
Réseau d'Énergies de Wavre



Acteur de l'énergie



Les GRD sont responsables de la gestion et de l'amélioration des réseaux de distribution à moyenne et basse tension pour l'électricité et moyenne et basse pression pour le gaz.



Acteur Public incontournable de la Transition Energétique



Ils jouent le rôle de facilitateur de marché



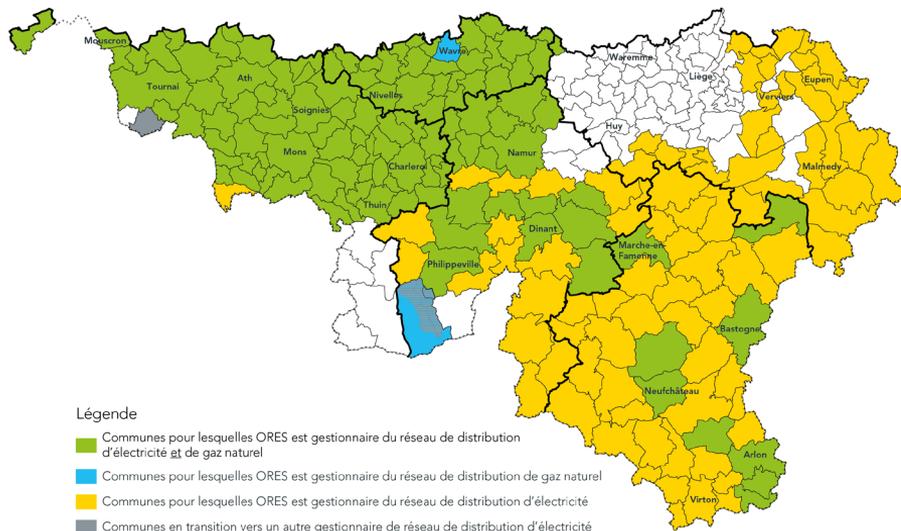
Le GRD ne peut être fournisseur à l'exception de :

Fourniture sociale (clients protégés, logements sociaux, etc.)

Production pour nos besoins propres

Resa & ORES Territoire

ORES



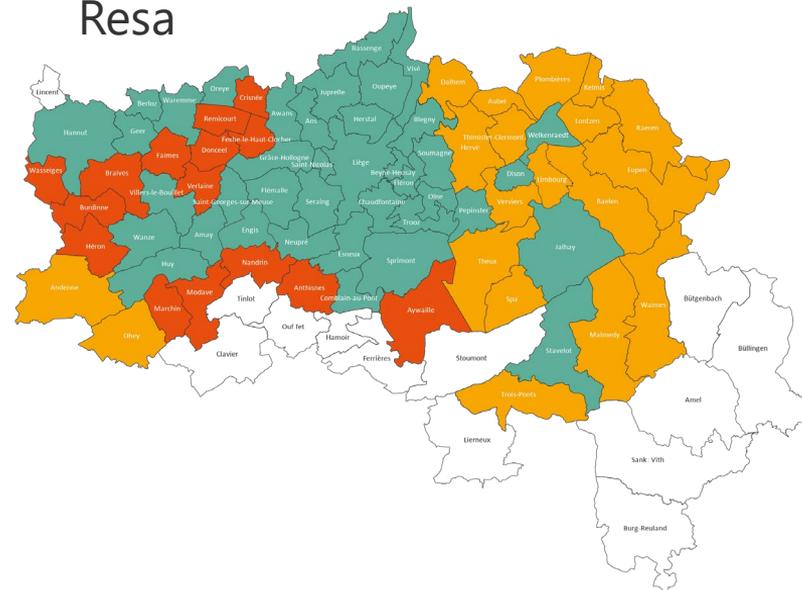
Légende

- Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel
- Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel
- Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire du réseau de distribution d'électricité
- Communes en transition vers un autre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité

200 →

116 communes électricité et gaz
81 communes électricité
1 communes gaz

Resa



73 →

39 communes électricité et gaz
15 communes électricité
19 communes gaz

ORES & RESA

En quelques chiffres

ORES

2495 employés

Km réseaux:

- Électricité: 52.522 km
- Gaz: 10.161 km

Compteurs:

- Électrique: 1.396.220 – 46518 en prépaiement (PPP)
- Gaz: 526.202 – 19280 PPP

Eclairage public: 467.595 luminaires

MWh distribués sur 2022:

- Électrique: 12.139.144
- Gaz: 16.478.685

Resa

951 employés

Km réseaux:

- Électricité: 14.457 km
- Gaz: 4.159 km

Compteurs:

- Électrique: 454.521 – 18985 PPP
- Gaz: 252.069 – 10484 PPP

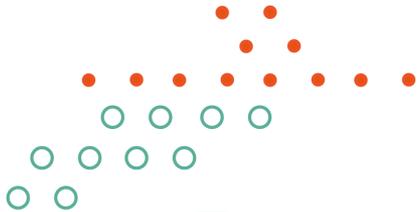
Eclairage public: 136.255 luminaires

MWh distribués sur 2022:

- Électrique: 3.433.440
- Gaz: 5.758.285

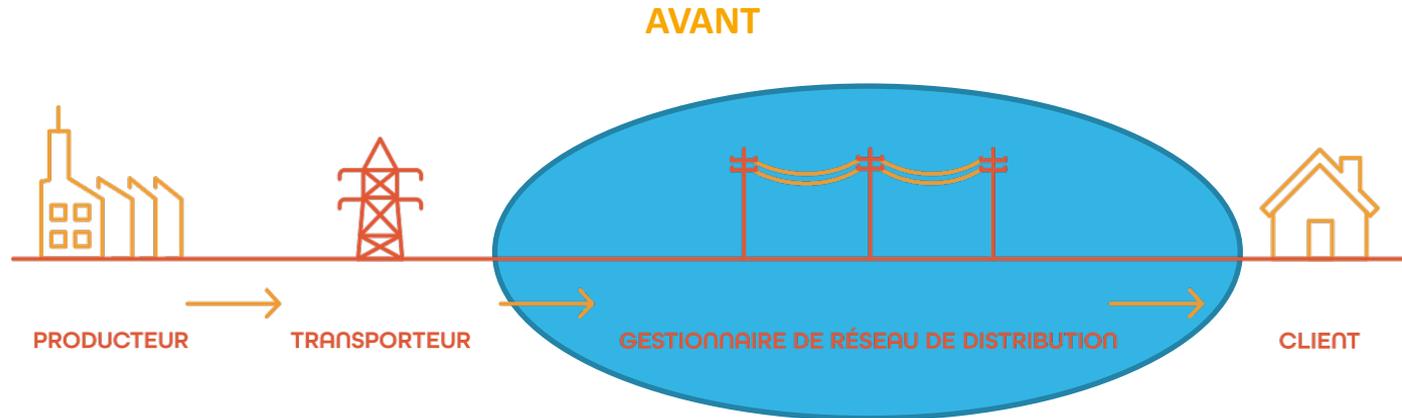
Questions/Réponses

Le compteur communicant - Généralités



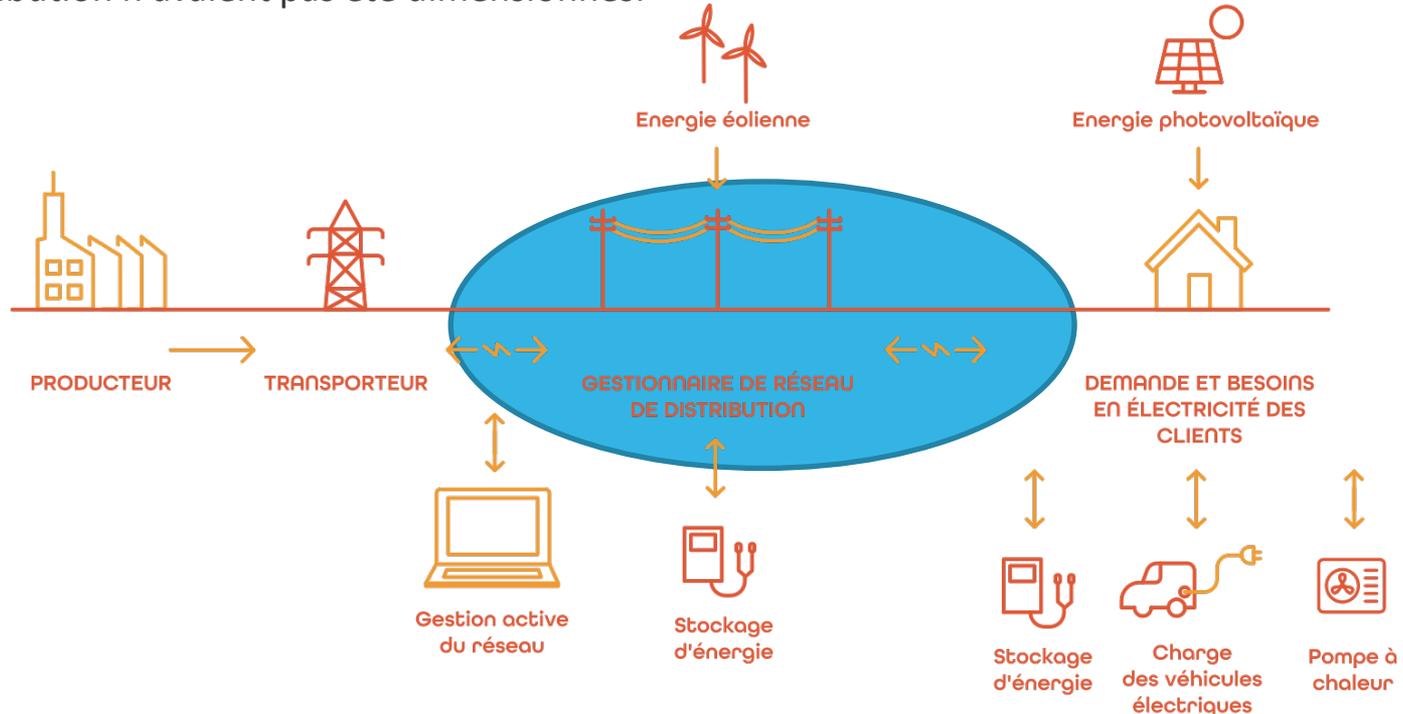
Pourquoi installer des compteurs communicants ?

Les **réseaux de distribution** ont **été** dimensionnés à l'origine pour **accepter les** usages habituels du passé. L'énergie circulait des moyens de production vers le client final.



Pourquoi installer des compteurs communicants ?

Aujourd'hui, on constate de **nouveaux usages** liés à la transition énergétique (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, véhicules électriques, batteries, etc.) et pour lesquels les réseaux de distribution n'avaient pas été dimensionnés.



Pourquoi installer des compteurs communicants ?



Permettre la transition énergétique

L'utilisation du réseau (mobilité électrique, production décentralisée, etc.) change. Pour pouvoir continuer à garantir l'approvisionnement en énergie, il est nécessaire de moderniser les réseaux et d'investir dans les compteurs de nouvelle génération.

Se conformer aux différentes obligations légales imposant le placement de compteurs communicants

Directive européenne 2019/944 & Décret électricité du 19/07/2018 (Wallonie)



Fournir de nouveaux avantages aux clients

Une aide concrète à la gestion des consommations d'énergie des clients notamment grâce à la précision des données. Il permet également de nouveaux services comme le relevé de l'index de consommation à distance, un suivi régulier des consommations; ainsi que le prépaiement à distance. D'autres services sont à l'étude.

La stratégie de déploiement du compteur communicant



Le décret 5 mai 2022 précise que **80% des segments identifiés comme prioritaires** doivent être **équipés d'un compteur communicant pour le 31/12/2029**. Il s'agit :

- des clients dont la consommation est supérieure ou égale à 6.000 kWh;
- des clients disposant d'une installation de production d'électricité;
- du remplacement des compteurs équipés d'une fonction de prépaiement;
- des points de recharge ouverts au public;
- du remplacement de compteur;
- d'un nouveau raccordement ;
- d'une demande d'un utilisateur du réseau de distribution.



**Projet d'AGW
pour un
déploiement
à 100%**

Prosumer →

À partir du 1er janvier 2024, l'installation et l'activation de la fonction communicante d'un compteur communicant a lieu **systématiquement lorsque l'utilisateur du réseau acquiert une nouvelle installation de production** d'électricité d'une puissance égale ou inférieure à 10 kVA, à moins que cela soit techniquement impossible ou non économiquement raisonnable ou en cas de refus.

Clients en prépaiement →

Obligation à partir de juin 2023 du placement de compteurs communicants avec fonction de prépaiement activée.

La stratégie de déploiement du compteur communicant

Projet de changement de législation pour le déploiement à 100%:



RESA & ORES ont rentré une proposition commune à la CWaPE pour que le remplacement du compteur soit **Gratuit** => en cours d'approbation par la CWaPE



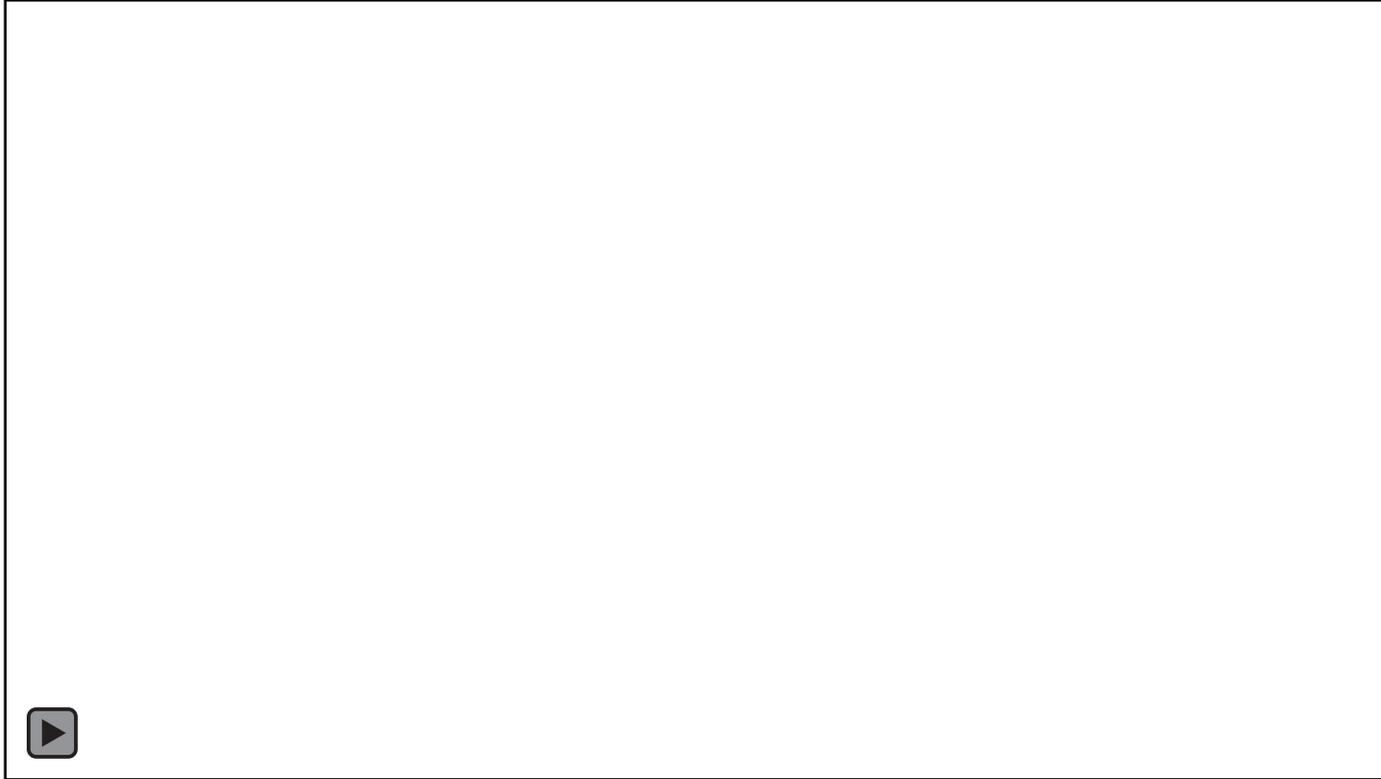
Attention si le client profite pour demander une augmentation de puissance ou tout autre changement, ces interventions restent payantes

La demande de compteur se fait via resa.be/myresa ou ores.be

Les types de compteurs communicants

	Mono phase	Poly phase	G4	G6
MDC1	 Sagemcom mono	 Sagemcom poly	 Flonidan G4 Sagemcom G4	 Flonidan G6
MDC2	 Sagemcom XS212 mono	 Sagemcom XT211 poly	 Sagemcom G4 ultrasoon	 Sagemcom G6 ultrasoon
	 Landis+Gyr E360 1P mono	 Landis+Gyr E360 3P poly	 G4 Apator	 G6 Apator

Comment fonctionne le compteur communicant électrique ?



Les avantages du compteur communicant

Pour les clients, il permet de :

Transmettre les données de consommation automatiquement

Mieux suivre sa consommation via l'écran du compteur (4 index affichés en permanence) ou via l'espace client en ligne myORES/myResa ou encore les ports clients P1/S1

Faciliter les interventions dont certaines peuvent se faire à distance, donc sans rendez-vous

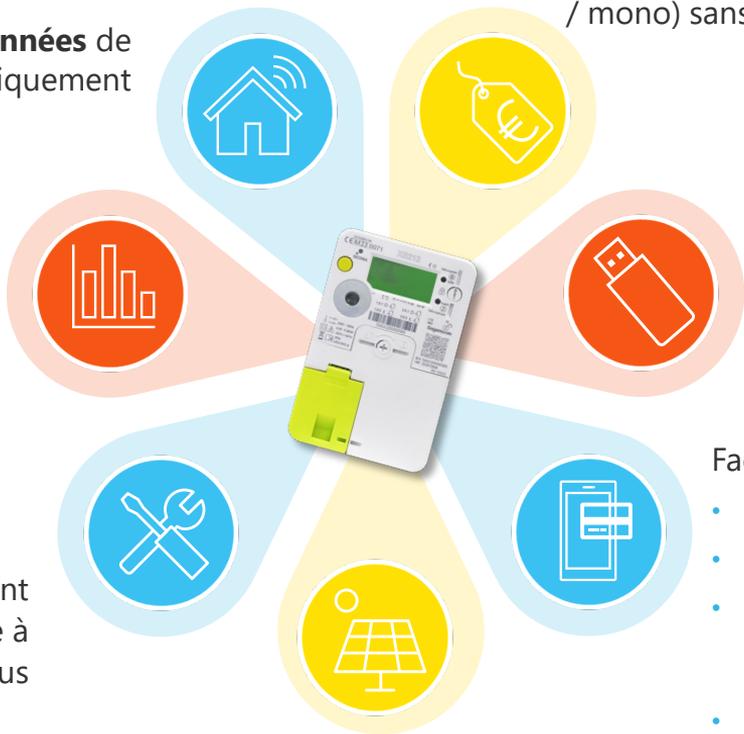
Pour les prosumers, avoir une **vue claire sur le prélèvement et l'injection**

Changer de plan tarifaire (bi-horaire / mono) sans changer de compteur

Accéder à de nouveaux services et possibilités (téléopération, tarification optimisée, participer à des partages d'énergie, valoriser sa flexibilité)

Faciliter le **prépaiement**

- Activation de la fonction prépaiement à distance
- Discretion → même compteur pour tous
- Simplifier le suivi et la recharge du solde à distance grâce à l'espace de gestion des prépaiements
- Consulter toutes les informations en ligne → plus besoin d'aller jusqu'au compteur
- Recevoir des notifications en cas de crédit bas, d'utilisation de crédit de secours.



Les avantages du compteur communicant

Pour les gestionnaires de réseaux, il permet de :

Connaître l'état réel du réseau (flux de courant, tensions, congestions,...)



Gagner en **efficience et diminuer les coûts**



Mieux **cibler les investissements** et les réglages sur le réseau



Lutter contre la **précarité énergétique**



Faciliter les interventions: plus besoin de prendre rendez-vous pour passer du bihoraire au mono, relevé des index à distance,...

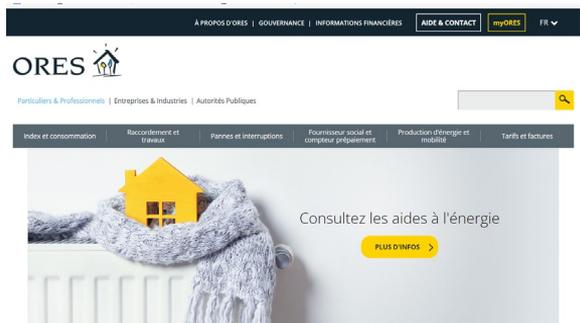


Accélérer la **transition énergétique**

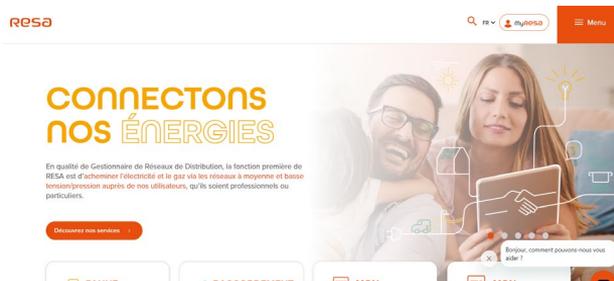


Les avantages du compteur communicant – myORES & myRESA

C'est quoi?



myORES est l'espace client d'ORES accessible via **ores.be** ou directement via **myores.be** (présentation live de la plateforme)



MyResa est l'espace client de Resa accessible via **resa.be** ou directement via **myresa.be** (présentation live de la plateforme)

Les avantages du compteur communicant – myORES & myRESA

Pour ORES

2023 → myORES disponible aux clients qui ont un compteur communicant pour leur permettre une meilleure visualisation de leurs données et une connaissance plus précise de leur consommation.

Les clients peuvent ainsi agir sur leur consommation et par conséquent, réaliser des économies d'énergie.

À partir de 2024 → myORES sera disponible à d'autres types de clients et offrira de nouvelles fonctionnalités

Objectif de myORES: **être l'unique endroit où les clients** (résidentiels et professionnels) **devront se rendre pour accéder aux services d'ORES.**

Pour RESA

2021 → MyRESA disponible aux clients de RESA qui dispose d'un contrat à usage résidentiel pour

- Visualiser leurs données
- Suivre l'état d'avancement de sa demande de raccordement
- Suivre son prépaiement et recharger en ligne
- Suivre sa consommation et son injection si Compteur Com.

Encoder les mêmes données personnelles que celles transmises à son fournisseur d'énergie, à savoir (Prénom-NOM-adresse Email et/ou Téléphone)

À partir de 2024 → myRESA sera disponible à d'autres types de clients (clients non résidentiels,...)

Les avantages du compteur communicant

Les applications connectées au Port P1 permettent de :

- Visualiser la consommation électrique mesurée par son compteur en temps réel
- Évaluer les quantités d'énergie réinjectées
- Donner des conseils individualisés pour les économies d'énergie
- Commander à distance certains appareils filaires ou intelligents/connectés
- Disposer d'une app avec toutes les informations de consommation de ma maison
- Identifier les appareils énergivores de mon habitation



LE VRAI DU FAUX

SUR LE NOUVEAU COMPTEUR DIGITAL



Découvrez les
réponses aux
questions les plus
fréquemment posées

RESA

LES 7 MALENTENDUS DU COMPTEUR DIGITAL

1 Quelles sont les données utilisées par RESA avec un compteur digital ?



RESA relève les données qui correspondent au prélèvement et à l'injection mais aussi les données de tension et courant. Les données prélèvement/injection sont utilisées quand RESA doit transmettre ces informations pour un déménagement, un changement de fournisseur ou au moment du relevé d'index annuel. Les données tension/courant nous permettent d'évaluer la qualité de la fourniture électrique et, le cas échéant, de prendre des mesures correctives sur le réseau si un problème est constaté. Ce n'est que dans ces cas de figure que RESA utilise vos données. À partir de 2024, le fournisseur pourra obtenir plus de données afin d'avoir une vue plus précise des consommations mais l'envoi de ces données sera conditionné à votre accord.

2 Les données peuvent être piratées avec un compteur digital ?



Notre service dédié à la Sécurité de l'Information identifie les risques de sécurité et met en place les mesures adéquates pour les maîtriser. Les données des compteurs digitaux sont chiffrées, de bout en bout, c'est-à-dire depuis chez vous jusqu'aux différents systèmes de RESA, cela implique que même si un hacker les obtient, il ne sera pas capable de les exploiter.

Lors de l'échange des données avec le système, seul RESA est en mesure de faire le lien entre le n° de compteur et le client.

3 L'installation du compteur digital est-elle gratuite ?



Si le changement de compteur a lieu à l'initiative de RESA ou si vous disposez d'une installation photovoltaïque, le remplacement de l'ancien compteur par un compteur digital est totalement gratuit. Si vous voulez changer de compteur spontanément et que vous n'êtes pas prosumer, la demande est payante. Néanmoins, vous bénéficiez d'une prime de 159,68€ pour le remplacement de l'ancien compteur et ce jusque fin 2023.

4 J'ai le sentiment que je vais consommer et payer plus avec un compteur digital. Est-ce vraiment le cas ?

Le compteur est un instrument de mesure qui fait l'objet d'une réglementation et d'un contrôle stricts au niveau de son fonctionnement et de la justesse de la mesure. Qu'il soit électromécanique ou digital, votre compteur mesure et comptabilise la même chose. Avec le compteur digital, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace personnel MyRESA. Vous aurez donc une meilleure vue sur votre consommation, ce qui pourra vous aider à mieux la maîtriser et par conséquent à réaliser des économies. Vous n'allez donc pas payer plus avec votre nouveau compteur, au contraire, votre facture pourrait même être réduite !



VOUS ÊTES PROSUMER ?

Les 3 dernières questions/réponses vous concernent !



5 Avec le compteur digital, puis-je encore déduire les injections de mon prélèvement ?

Si vous avez une installation de production photovoltaïque qui a été raccordée au réseau avant 2024, vous bénéficiez de la compensation entre les prélèvements et les injections, quel que soit votre compteur, qu'il soit digital ou non (c'est le principe du compteur qui tourne à l'envers).

Nous déduisons l'énergie que votre installation a injectée dans le réseau, de votre prélèvement total d'une période, généralement un an, même si vos consommations et injections ont été effectuées à des moments différents.

6 On dit que le compteur permet de réduire le tarif prosumer, est-ce vrai ?

Le tarif prosumer a été mis en place pour que les détenteurs de panneaux photovoltaïques participent aussi aux coûts d'utilisation du réseau, et pour récompenser les personnes qui consomment en temps réel l'électricité qu'ils produisent avec leurs panneaux (on parle d'autoconsommation). Une tarification proportionnelle est prévue pour les clients prosumers qui autoconsomment beaucoup. Dans ce cas, votre facture sera moins élevée.

Si, à l'inverse vous autoconsommez peu, alors c'est le forfait qui sera appliqué, forfait calculé sur la puissance de votre installation photovoltaïque. Avec le compteur mécanique, vous n'avez pas le choix entre les deux tarifs, c'est d'office le forfait qui vous sera demandé tandis qu'avec le nouveau compteur, c'est le tarif le plus intéressant qui vous sera appliqué.

7 Le compteur digital peut être installé à tout moment de l'année sans perte de compensation ? Est-ce vrai ?

C'est le cas uniquement chez RESA actuellement. RESA a mis en place un processus qui permet d'assurer une facturation qui tient compte de la compensation sur un cycle annuel complet même si le compteur est remplacé en cours de route, c'est-à-dire, à un autre moment que le jour de relevé des index.

Il n'y a donc aucune perte de compensation possible quand vous passez d'un compteur mécanique à un compteur digital.



LES AVANTAGES DU COMPTEUR DIGITAL



✓ Il vous facilite la vie !

Le relevé des index se fait à distance. Vous ne devez donc plus les communiquer ou attendre le passage de notre releveur. Les index sont transmis à votre fournisseur de manière précise ; ce qui permet une facturation au plus juste sans estimation.

✓ Vous participez à l'effort collectif et améliorez la qualité du réseau !

Grâce aux nouveaux compteurs, nous sommes en mesure de collecter les données ¼ heure par ¼ heure de chaque compteur. Ces données nous permettent d'améliorer la gestion de notre réseau en mesurant les déséquilibres entre prélèvement et injection, en modifiant des raccordements, en renforçant nos capacités aux bons endroits... Toutes ces actions ont une répercussion positive pour vous et tous les utilisateurs du réseau.

Plus nous disposerons de compteurs digitaux, meilleures seront notre connaissance du réseau et notre capacité à améliorer celui-ci. Investir là où sont réellement nos besoins, c'est aussi ce qui nous permet de maintenir des tarifs compétitifs.



PLUS D'INFOS ?

Rendez-vous sur notre site Web dans la section Compteur communicant

✓ Vous maîtrisez votre consommation grâce au portail MyRESA

Si votre installation dispose d'un compteur digital, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace personnel MyRESA et découvrirez votre profil de prélèvement/injection ¼ h par ¼ h.

Vous pouvez réaliser des économies en adaptant votre consommation ou en **recevant une alerte pour une consommation anormalement élevée**. Vous pourrez aussi identifier des consommations que vous pouvez déplacer pendant que vos panneaux solaires produisent de l'électricité, et ainsi augmenter votre autoconsommation.

✓ Vous pilotez à distance des appareils électriques



Vous pouvez connecter votre compteur à des applications afin de faire fonctionner automatiquement vos appareils aux moments les plus avantageux.



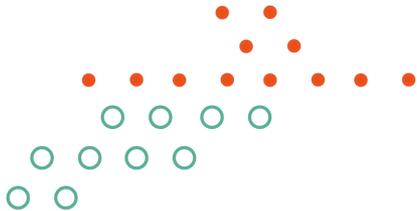
Encore quelques questions ?
Nos collègues répondent à vos questions.
Visionnez la vidéo !



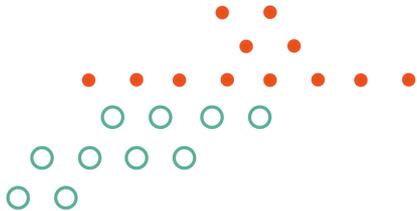
7 questions les plus fréquentes

- 1 | **Données utilisées**
- 2 | **Sécurité des données**
- 3 | **Gratuité**
- 4 | **Mesure plus ?**
- 5 | **Perte de la compensation si panneaux**
- 6 | **Réduction de la redevance Prosumer**
- 7 | **Quand l'installer ?**

Questions/Réponses



Le compteur communicant avec la fonction de prépaiement



L'arrivée du compteur communicant à fonction de prépaiement chez les clients



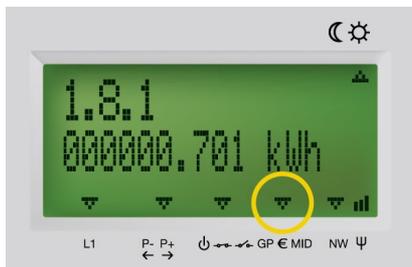
Le compteur à budget est remplacé par un compteur communicant à fonction de prépaiement (électricité et gaz).

Le compteur « classique » est remplacé par un compteur communicant à fonction de prépaiement (électricité).

Le compteur communicant est déjà présent et la fonction prépaiement est activée à distance.

Fonctionnement du prépaiement avec les compteurs communicants

Électrique



Gaz



Grâce au compteur communicant, tous les clients auront le même compteur. Le prépaiement sera possible en activant la fonction de prépaiement.

- Une flèche apparaît alors au-dessus du symbole € pour l'électricité / le symbole € pour le gaz.
- Pour connaître son solde disponible, ses index etc... → le client va appuyer sur le bouton vert (électricité)/ bouton rouge (gaz).

Crédit de départ

- Un solde de départ (20€) est avancé pour permettre d'avoir entre 2 à 3 jours de consommation.
- Si remplacement de compteur : transfère du solde existant. Si le solde est inférieur à 20€, ORES/RESA ajoute la différence pour arriver à 20€
- Ce montant sera récupéré automatiquement en prélevant un solde d'1€ par jour en plus de la consommation. Si le crédit est épuisé, le client sera privé d'énergie jusqu'au chargement de son compte.



1^{ère} possibilité de recharger le compteur: En ligne

🌐 Via l'espace de gestion des préparations en ligne : recharger.ores.be , MyResa.be



Visualisation de l'écran ORES ou RESA idem

Possibilité de choisir l'affichage des consommations en kWh ou en €

The screenshot displays the ORES user interface. At the top, there is a navigation bar with the ORES logo, a home icon, and several menu items: 'Mon aperçu' (highlighted), 'Mon historique', 'Dettes', 'Mes consommations', and 'Besoin d'aide?'. There are also buttons for 'Nouveau paiement' and 'Actualiser mes données'. A user profile dropdown menu is open, showing options like 'Mes données', 'Mes préférences/paramètres', 'Contactez nous', 'Sélectionner une autre énergie', and 'Me déconnecter'. The main content area is titled 'Informations sur le compte' and contains two panels. The left panel shows the account balance as 'Solde 10,77 €' with a green smiley face icon. The right panel shows 'Aucun paiement effectué' and 'Dettes antérieures cumulées : 8,00 €'. Below this is a section titled 'Ma consommation depuis le premier jour du mois' for 'Gaz'. It shows 'Mon historique de consommation: (actif)' and 'Consommation totale en kWh' as 47,00 kWh and 0,76 €. A disclaimer states that all amounts are rounded to 2 decimal places.

Donne un aperçu de la consommation des 30 jours qui précèdent la date sélectionnée

Aperçu des dettes cumulées et l'évolution du plan de paiement

Choix des préférences de notifications (langue, adresse-mail, ...) et le type de notification que le client souhaite recevoir

- ▶ 3 smiley différents peuvent apparaître au-dessus du solde :



Solde positif

Informations sur le compte



Solde 10,77 €



**Solde positif compris
entre 4,99 € et 0,01 €**

Informations sur le compte



Solde 0,77 €

 Si le solde est épuisé, le crédit de secours sera activé. 



**Solde négatif et crédit
de secours activé**

Informations sur le compte



Solde -5,23 €

 Il reste un solde de 9,77 €. Une fois celui-ci épuisé, l'alimentation de votre compteur sera suspendue. 



**Solde épuisé et
et compteur coupé**

Informations sur le compte

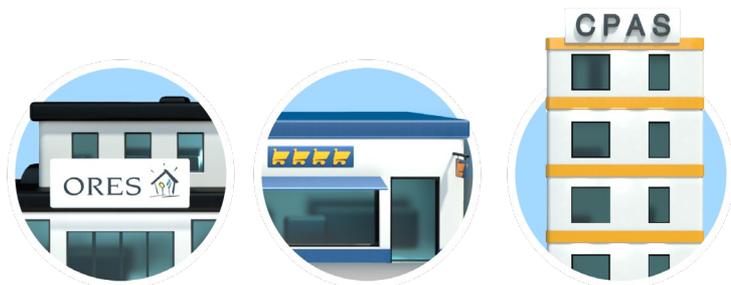


Solde -49,23 €

 L'alimentation du compteur sera suspendue. 

Les autres possibilités pour recharger son compteur

En se rendant dans un endroit dédié
(prendre le code EAN de l'énergie concernée)



- Bureaux d'accueil
 - Commerçants participants
 - Certains CPAS
- ➔ Liste disponible sur ores.be / resa.be

Via un virement postal
(prendre le code EAN de l'énergie concernée)



Dans un bureau de poste :

Le client ne disposant pas de compte bancaire peut effectuer ses paiements par virement postal, après dépôt en espèces auprès de bpost.

Avec le récépissé de bpost, le client doit se rendre au bureau d'accueil pour procéder au rechargement de son compteur.

Trouver le solde sur le compteur communicant électrique

Le solde est visible sur le compteur en appuyant sur le bouton vert.

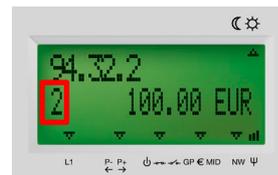


1



Appuyez une 1^{ère} fois sur le bouton vert pour activer l'écran puis une 2^{ème} fois : la date et l'heure de la dernière mise à jour du solde s'affichent.

2



Appuyez une fois de plus sur le bouton : le solde s'affiche.

3



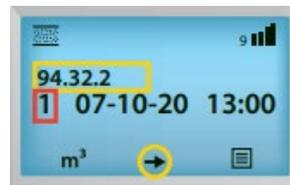
Appuyez une fois de plus sur le bouton : le crédit de secours disponible sur le compteur s'affiche.

Trouver le solde sur le compteur communicant gaz

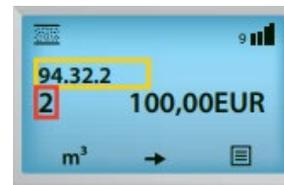
Lorsque l'écran est en veille, il suffit d'appuyer sur n'importe quel bouton du bandeau de commande pour l'activer et accéder à l'écran d'accueil.



Appuyez sur le bouton situé sous le symbole € pour accéder au menu de prépaiement.



Appuyez une 1^{ère} fois sur le bouton rouge : la date de mise à jour des informations s'affiche. Cela permet de voir quand votre solde a été mis à jour.



Appuyez une 2^e fois: le solde disponible à la date et l'heure affichées sur l'écran précédent (1) s'affichent.



Appuyez une 3^e fois: le crédit de secours disponible sur le compteur s'affiche. Appuyez sur le bouton situé sous le symbole m³ pour revenir à l'écran d'accueil.

Le solde est aussi disponible...



Sur l'espace de gestion
de prépaiement :
recharger.ores.be
MyResa.be



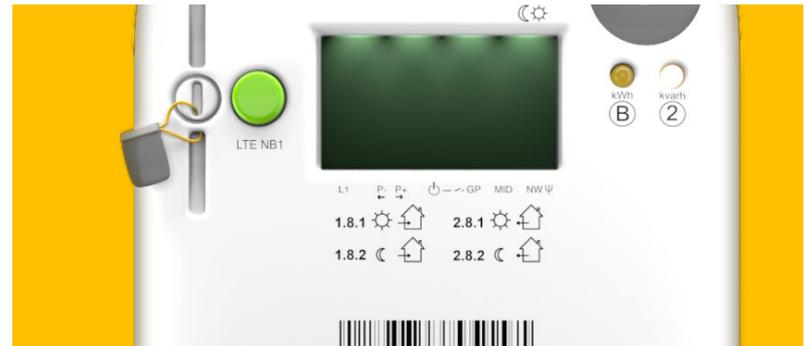
En téléphonant à notre
répondeur **0800/92.424**
et en introduisant les
13 derniers chiffres du
code EAN.

Numéro gratuit et
disponible 24h/24 et
7 jours/7

Plus d'électricité ?

Le solde est épuisé ?

- Le client doit recharger son compteur
- ➔ Il repasse en positif avec un solde de 0,50€
- Une flèche clignotante apparaît au dessus du symbole de l'interrupteur .
- Ensuite, il faut appuyez quelques secondes sur le bouton de commande vert et le courant revient.



Il y a une panne de courant ?

Le compteur refonctionnera automatiquement une fois la panne résolue.

Les plombs ont sauté ?

En cas de court-circuit ou si trop d'appareils sont utilisés en même temps, le disjoncteur se met en sécurité et coupe le courant. Le client doit donc le réarmer (le remettre vers le haut).

Particularité du compteur en prépaiement gaz

Le principe et les affichages de base sont identiques à ceux du compteur à budget électricité.

Test d'étanchéité

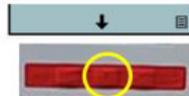
Le compteur à budget gaz doit répondre à une mesure de sécurité stricte qui n'existe pas en électricité.

Il n'est pas question de réouvrir un compteur gaz si un appareil est resté ouvert sur l'installation du client. Après coupure du compteur, la vanne ne pourra se réouvrir qu'après un test d'étanchéité de l'installation du client et à l'initiative de celui-ci.

Le compteur effectuera ce test moyennant une pression de 3 secondes sur le bouton bleu situé sur la face avant du compteur à budget gaz OU en appuyant sur le bouton de commande indiqué par la flèche clignotante sur l'écran du compteur communicant.

Pour activer le clapet suite à une coupure (vanne interne du compteur), le client doit :

Sur les compteurs MDC1 FLONIDAN appuyer sur le bouton central sous la flèche



Sur les compteurs MDC2 SAGEMCOM appuyer sur le bouton de droite sous la flèche



Des vidéos pour aider les clients !

Rendez-vous sur info.ores.be/pr%C3%A9paiement pour consulter les vidéos ORES :

Consulter le solde de votre compteur



ÉLECTRICITÉ



GAZ NATUREL

Recharger votre compteur communicant



ÉLECTRICITÉ



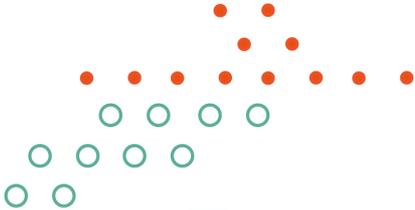
GAZ NATUREL

Une vidéo pour aider les clients !

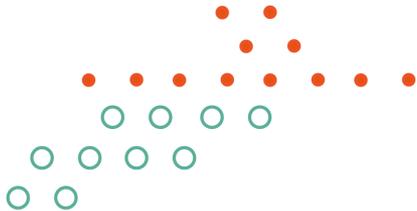
Rendez-vous sur [sur le lien suivant](#) pour consulter la vidéo RESA :



PAUSE – 10min

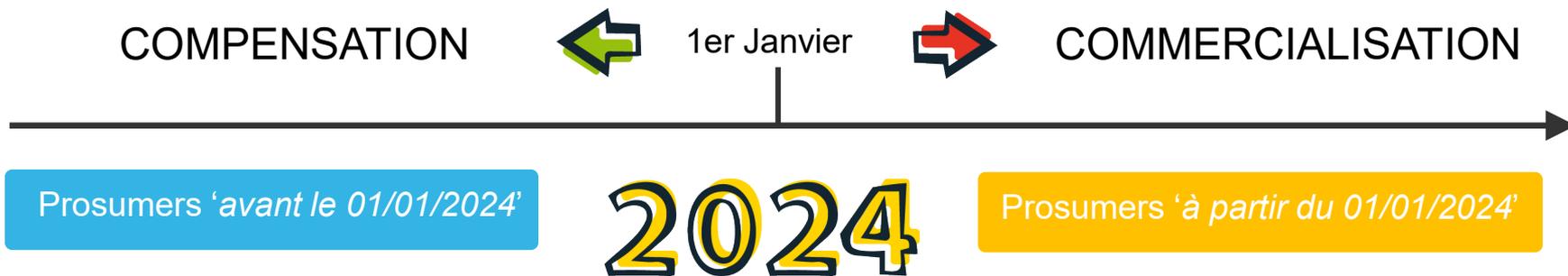


Le compteur communicant lorsqu'on est prosumer



Les 2 systèmes

- **Le système de compensation**: Les clients ayant fait agréer leur installation **avant le 01/01/2024** : ils bénéficient de la compensation **jusqu'au 31/12/2030**
- **Le système de commercialisation de l'injection**: Les clients ayant fait agréer leur installation **après le 01/01/2024** : ils ne bénéficient pas de la compensation mais peuvent commercialiser leur injection



Le système de compensation pour les installations pv avant le 01/01/2024



La compensation, c'est la possibilité de **déduire l'énergie injectée de l'énergie prélevée sur le réseau.**

Elle se calcule sur base annuelle et lors de tout changement (nouveau compteur, changement de fournisseur, etc.).

On se sert du réseau comme d'une « batterie ».

Exemple :

Je consomme 1.000 kWh et j'injecte 600 kWh par an.



Mon fournisseur me facture 400 kWh.

La compensation s'applique aux prosumers ?



Un **prosumer** est un producteur / consommateur d'électricité raccordé au réseau de distribution qui dispose d'une **installation de production décentralisée** (comme des panneaux photovoltaïques), d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA.



Pour qui ?

Le principe de compensation n'est valable que pour les installations **inférieures ou égales à 10 kVA** avec un rapport d'organisme agréé datant d'**avant 01/01/2024**

Comment la compensation est appliquée?

Le client bénéficie du système de compensation indépendamment du type de compteur qu'il possède.



Avec un **compteur électromécanique**, le disque tourne à l'envers quand le client injecte de l'énergie sur le réseau. La compensation s'applique au moment de la facturation annuelle via le relevé d'index.



Avec un **compteur communicant**, l'injection et le prélèvement sont comptés distinctement. La compensation s'applique au moment de la facturation annuelle. Les index liés à l'injection sont alors automatiquement déduits des index liés au prélèvement.

Prosumers 'avant 2024' - Perte de compensation

Tout prosumer qui bénéficie de la compensation la perdra dans les cas suivants à partir du 01/01/2024 :



Modification de l'installation

Si la puissance nette développable totale de l'installation **augmente de plus de 1 kWe*** ou si elle dépasse le **seuil total de 10 kWe***, les prosumers perdent la compensation.



Participation à un partage d'énergie

Si un prosumer rejoint un partage d'énergie (en tant que producteur ou participant), il renonce à la compensation définitivement.



Choix du prosumer

Le prosumer peut choisir de renoncer au système de compensation et d'adopter le système de commercialisation de l'injection (normalement pas intéressant)

**kWe = kilowatt électrique : C'est l'unité de mesure dans laquelle est exprimée la puissance électrique nette développable de l'installation*

Sortie du système de compensation : contexte légal



La directive européenne « **Electricity market design** », adoptée en juin 2019, incite les États membres à abandonner ce système de compensation d'ici fin 2023.

Cette sortie du système de compensation permettra de **favoriser l'autoconsommation**



En **Belgique**, cette sortie du système de compensation a débuté en **2020**, les mesures varient d'une région à l'autre: la Flandre et Bruxelles ont déjà quitté ce système depuis 2021

En **Wallonie**, la fin du système de la compensation est fixée au **1/01/2024** pour les nouvelles installations.

Systeme de commercialisation de l'injection pour les installations pv dès le 01/01/2024



Tout prosumer qui réceptionne son installation après le 01/01/2024 se verra attribuer le service de **commercialisation de l'injection**. Le client paiera son fournisseur pour les volumes qu'il prélève et le fournisseur paiera le client pour les volumes qu'il injecte. Il sera donc indispensable d'être équipé **d'un compteur communicant**

Il existe deux types de commercialisation :

- **La commercialisation contrainte** de l'injection (même fournisseur pour le contrat de prélèvement et d'injection)
- **La commercialisation non-contrainte** de l'injection (deux fournisseurs : un pour le contrat de prélèvement et un autre pour le contrat d'injection)

L'importance de l'autoconsommation



L'**autoconsommation** est l'**énergie produite et consommée directement**

La maximisation de l'autoconsommation permet:



Dans le système de compensation, de **réduire au maximum la quantité de prélèvement d'électricité et donc le tarif prosumer** que le client doit payer (si le bâtiment est équipé d'un compteur communicant)



Dans le système de commercialisation de l'injection, de **réduire au maximum ses factures de prélèvements** d'électricité

Problèmes de tension: Actions prises par ORES & RESA

1er réflexe: Déclarer son souci

➤ **RESA:** probleme.tension@resa.be

➤ **ORES:** [Formulaire surtension](#)

ACTIONS

- Simplification du parcours client pour déclarer le problème
- Analyse des plaintes déjà reçues, pose et mesure via le compteur communicant.
- Mise en place d'outils pour traiter les informations des compteurs et mieux cibler les actions sur le réseau, par ex :
 - Analyse des données de compteurs ;
 - Rééquilibrage des phases ;
 - Détection prospective des congestions réseaux ;
 - Identification des circuits à risque

Les partages d'énergie



Nombreuses sont les personnes qui produisent et consomment de l'électricité à un niveau local, notamment via l'installation de panneaux solaires.



Il est à présent possible de partager cette énergie produite localement avec d'autres acteurs.



Par exemple en revendant à ses voisins la production de panneaux photovoltaïques, ou en investissant dans une éolienne commune pour partager sa production.



C'est ce qu'on appelle le partage d'énergie.

Les conditions au partage d'énergie



Chaque participant doit être équipé d'un compteur double flux télé-relevé quart horaire ou d'un **compteur communicant**.



L'électricité partagée doit **transiter par le réseau public**. Il n'est pas autorisé de créer des micro-réseaux privés.



L'électricité partagée n'est pas considérée comme une opération de fourniture d'électricité, et donc ne nécessite **pas de licence de fourniture**.



Le régime de la compensation annuelle ("compteur qui tourne à l'envers"), n'est pas compatible avec les activités de partage d'énergie. Les participants producteurs doivent renoncer de manière définitive à la compensation.

Quel est le rôle d'ORES & RESA ?

- 1** Gestion **administrative** des dossiers de partage d'énergie – processus (recevabilité, documents contractuels, clés, etc.)
- 2** Application de la règle de répartition et communication des **données** d'autoconsommation aux fournisseurs et au représentant.
- 3** **Remplacement des compteurs** par des compteurs communicants et relevé $\frac{1}{4}$ h.

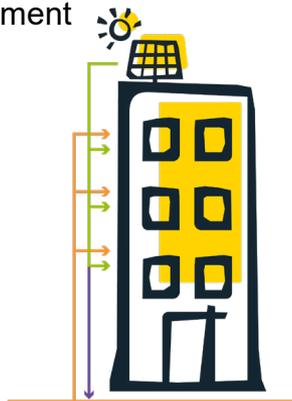


Ce que le GRD ne fait pas:

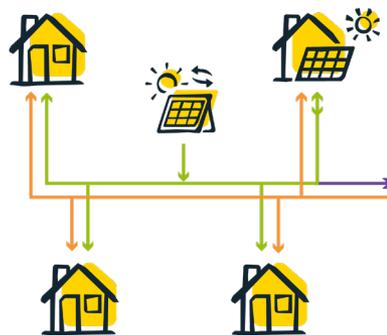
- Gérer une communauté d'énergie
- Dimensionner des partages d'énergie

Les formes de partage d'énergie

Partage d'énergie au sein d'un même bâtiment



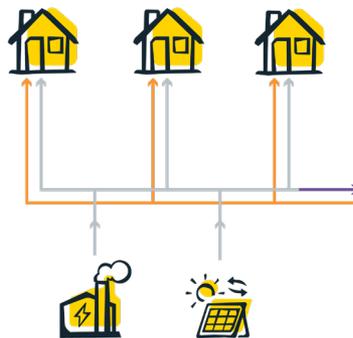
Communauté d'énergie renouvelable (CER)



L'échange de pair à pair
(pas encore autorisé en Wallonie)

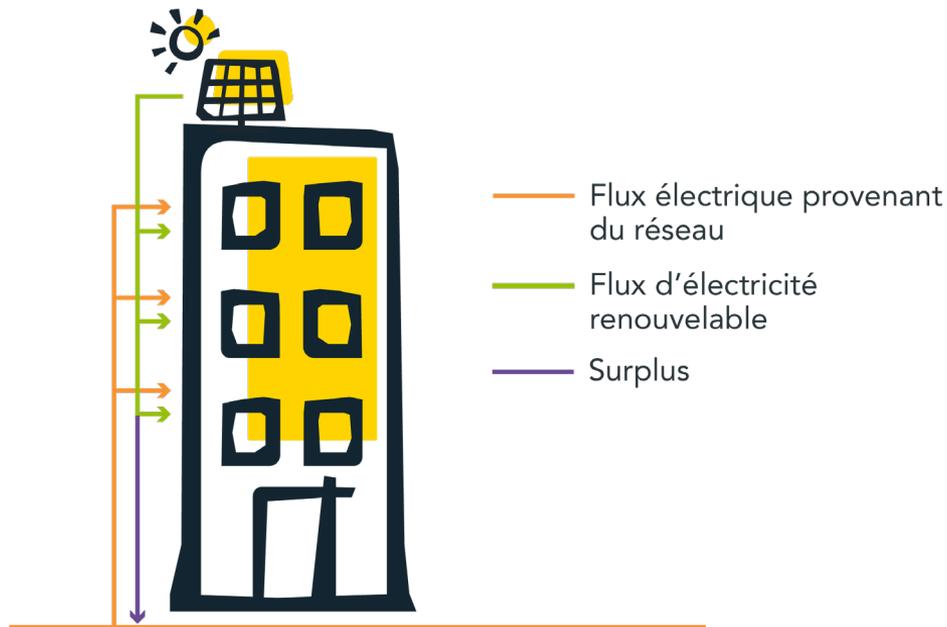


Communauté d'énergie citoyenne (CEC)



- Flux électrique provenant du réseau
- Flux d'électricité renouvelable
- Flux d'électricité produite localement (renouvelable et non renouvelable)
- Surplus

Le partage d'énergie au sein d'un même bâtiment (autoconsommation collective)



Une production d'énergie disponible sur une construction immobilière et dont l'énergie sera **autoconsommée** par ses occupants (par exemple: un immeuble à appartements).

L'échange de pair à pair d'énergie renouvelable

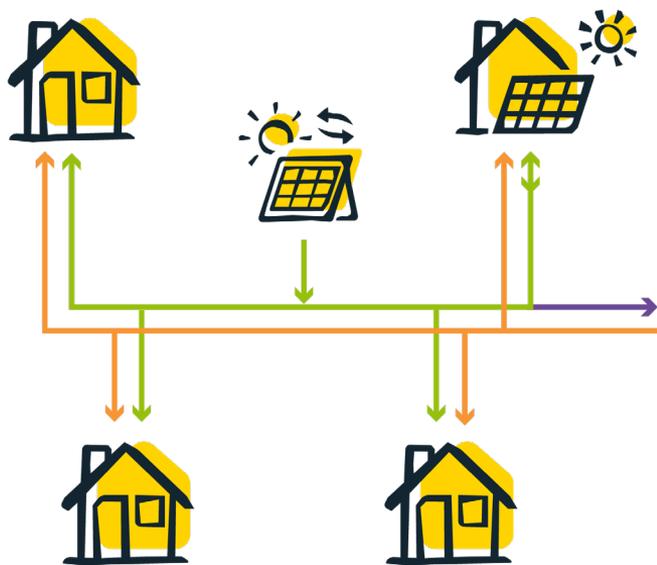


Il s'agit de la vente d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable entre clients sur la base d'un contrat.



Il n'est pas encore possible de partager son énergie en pair à pair. Le cadre législatif pour le partage d'énergie en pair à pair n'est pas encore finalisé. (Pas couvert par les AGW actuels)

La communauté d'énergie renouvelable (CER)



- Flux électrique provenant du réseau
- Flux d'électricité renouvelable
- Surplus

Plusieurs membres situés au sein d'un périmètre local, pourront utiliser le réseau public et s'associer pour produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité renouvelable.

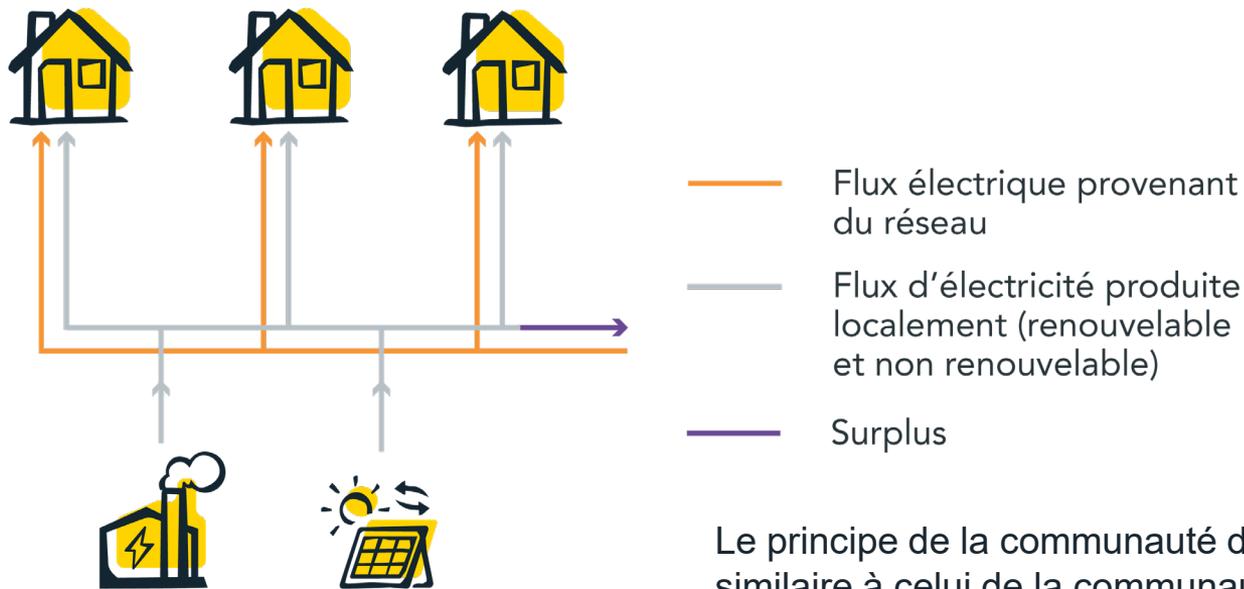
Périmètre local

Au moins un des critères est respecté :

- Les installations se trouvent dans la même commune
- Les installations sont situées en amont du même poste de transformation
- Si une éolienne fait partie du partage, celle-ci doit être située dans un rayon de **neuf kilomètres**



La communauté d'énergie citoyenne (CEC)



Le principe de la communauté d'énergie citoyenne est similaire à celui de la communauté d'énergie renouvelable mais la source d'énergie n'est pas uniquement d'origine renouvelable. De plus, le périmètre peut être plus étendu.



Quelles sont les conditions pour pouvoir créer une communauté d'énergie (CER/CEC) ?

- Elle doit être une **entité juridique** (asbl, coopérative, ...).
- La communauté doit reposer sur une **participation citoyenne** ouverte et volontaire.
- Seuls les citoyens, les PME et les autorités locales peuvent être membres d'une communauté d'énergie renouvelable.
- La communauté doit être **gérée localement** par ses membres (citoyens, PME autorités locales).



Plus d'informations concernant les conditions sont disponibles sur le site de [la CWaPE](#)

Qui sont les intervenants dans un partage d'énergie ?

On distingue différents acteurs dans un partage d'énergie :

1. Le producteur

Le propriétaire de l'unité de production produit l'énergie partagée au sein du groupe de consommateurs.

2. Le consommateur

Le consommateur final consomme l'énergie produite au sein du partage.

3. Le représentant

Il agit en qualité de représentant entre ORES, la CWaPE et les participants au partage. Il s'occupe de tous les aspects administratifs (mise en place, facturation,...). Il peut également faire partie du partage d'énergie en tant que producteur ou consommateur.

4. La CWaPE

Le régulateur wallon du marché de l'énergie donne son autorisation pour démarrer un partage d'énergie. (Communautés d'énergie uniquement)

5. Le fournisseur

Le fournisseur vend l'énergie consommée sur le réseau. Il envoie une facture de consommation mensuelle aux clients.

6. Le gestionnaire du réseau de distribution (ORES)

Le gestionnaire de réseau gère le comptage des données de consommation sur le réseau. Ces dernières sont transmises au représentant du partage et au fournisseur pour l'établissement des factures.



Comment fonctionne la facturation ?

Les participants **consommateurs** reçoivent deux factures:



Facture du fournisseur

- Energie consommée en provenance du réseau électrique.
- Frais du réseau aussi bien pour l'énergie en provenance du réseau que pour l'énergie consommée au sein du partage.

Les participants **producteurs** d'énergie sont **rémunérés** pour l'énergie utilisée au sein du partage. S'il reste un surplus, ils peuvent le valoriser auprès de leur fournisseur.



Facture du représentant

- Energie consommée en provenance du partage.
- Frais de gestion propre au partage d'énergie.



Dans la nouvelle méthodologie tarifaire (janvier 2025), **80% de réduction** sur les frais de réseau et transport dans le cadre d'un partage d'énergie au sein d'un même bâtiment sera appliqué

Quel est le prix de l'énergie partagée ?

Le prix de l'énergie locale est **discuté entre les participants et le représentant**. Dans un partage d'énergie, l'électricité locale peut être revendue aux participants au plus proche du coût de production (faible dans le cas du photovoltaïque).

Néanmoins, l'électricité transitant toujours par le compteur et le réseau public, des frais liés à l'utilisation du réseau sont facturés aussi bien pour l'énergie provenant du fournisseur classique que sur l'énergie partagée entre les participants.



Les bénéficiaires du tarif social le conservent pour la part d'énergie qu'ils achètent chez leur fournisseur.

Pour l'électricité locale partagée au sein du partage d'énergie, ils doivent renoncer au tarif social.



Comment partager l'énergie ?



La clé de répartition

Dès que le partage d'énergie concerne plusieurs consommateurs, il faut définir comment répartir entre eux l'énergie mise à leur disposition. La CWaPE, le régulateur wallon du marché de l'énergie, a défini une série de clés de répartition standards. Si le représentant désire appliquer un autre type de clé de répartition, celle-ci devra faire l'objet d'une autorisation spécifique.

Les données quart-horaire

Les flux d'énergie en provenance des installations de production d'énergie sont répartis entre les participants **sur une base de quart-horaire**, donc tous les quarts d'heures, suivant cette clé de répartition. Celle-ci est déterminée au préalable lors de la création du partage d'énergie.

La clé de répartition fixe spécifique

Principe

Les volumes d'énergie sont répartis entre les participants sur base de pourcentages prédéfinis dans le cadre d'une convention. Ceux-ci peuvent par exemple refléter la part d'investissement individuel dans les unités de productions.

Avantage

Cette clé permet d'établir une priorité dans la distribution des volumes d'énergie.

Exemple



■ Énergie renouvelable
Production totale : 1000 kW

■ Consommation
Consommation totale : 2000 kW

La clé de répartition fixe égalitaire

Principe

Les volumes d'énergie sont partagés de manière fixe et identique entre les participants.

Avantage

Simplicité et équité entre les participants. Il est en outre facile d'ajouter ou de supprimer un participant au partage d'énergie, les pourcentages de répartition sont adaptés automatiquement.

Exemple



■ Énergie renouvelable
Production totale : 1000 kW

■ Consommation
Consommation totale : 2000 kW

La clé de répartition dynamique au prorata de la consommation

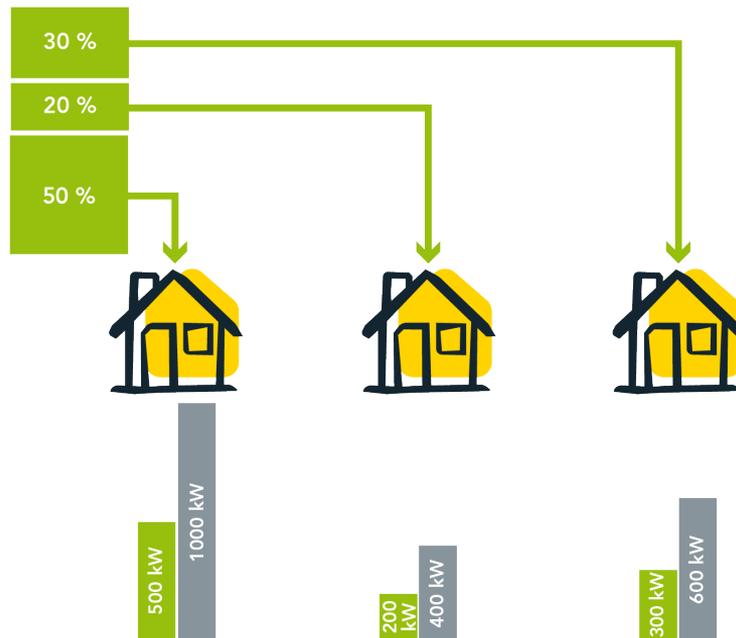
Principe

Les volumes d'énergie sont répartis de manière dynamique entre les participants sur base de leur consommation d'énergie.

Avantage

Cette clé permet de favoriser l'autoconsommation au sein du partage d'énergie, mais elle avantage les gros consommateurs.

Exemple



■ Énergie renouvelable
Production totale : 1000 kW

■ Consommation
Consommation totale : 2000 kW

Le projet pilote LogisCER à Verviers



Communauté d'Énergie
Renouvelable (CER) à
Verviers



Production des panneaux solaires:
20 000 kWh / an



Projet à l'initiative d'ORES et
en partenariat avec la société
de logements de service public
LogiVesdre et de l'UMONS



Consommation des ménages:
70 000 kWh / an



4 blocs de maisons sociales avec
24 ménages, dont **18 ménages**
participent au projet



Durée 2 ans:
1^{er} mai 2022 → **30 avril 2024**



[Lancer la vidéo](#)

En résumé

**Prosumer
avant 2024**

**Prosumer
à partir de 2024**



Tarif d'utilisation du réseau

Tarif prosumer basé sur le tarif capacitaire ou sur le tarif de prélèvement

Tarif de prélèvement sur base du prélèvement



Compensation

Oui
(jusqu'au 31/12/2030)

Non



Droit de rentrer dans un partage d'énergie

Oui
(à condition de renoncer définitivement à la compensation)

Oui



Droit de commercialiser son injection

Oui
(à condition de renoncer à la compensation)

Oui

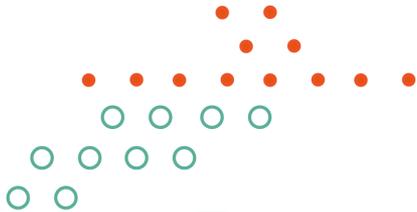


Type de compteur

Compteur communicant ou électromécanique

Compteur communicant

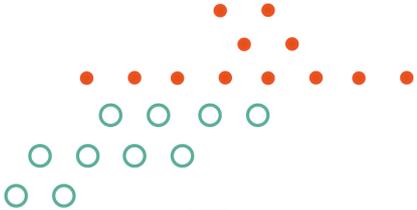
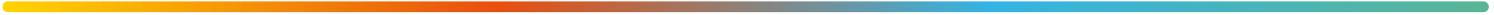
Questions/Réponses



Par **ORES** 

RESA

Annexes



Manuels d'utilisation

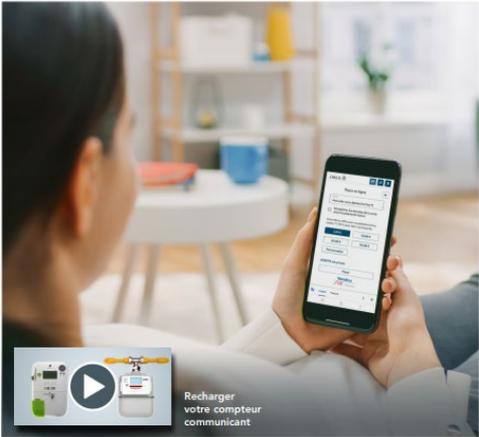


Manuels d'utilisation

ORES 

Espace de gestion des prépaiements

MANUEL COMPLET DE L'UTILISATEUR

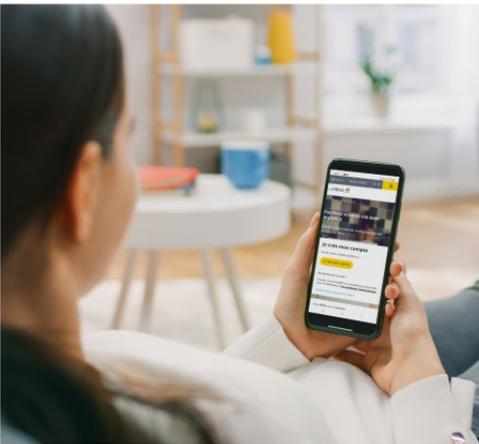


 Recharger votre compteur communicant

ORES 

Espace client myORES

MANUEL DE L'UTILISATEUR



Brochures, dépliants

ORES 

**FACILITER L'ÉNERGIE,
FACILITER LA VIE**
avec le compteur
communicant



Pour répondre aux besoins du marché de l'énergie et aux exigences légales, ORES a installé un compteur électrique communicant chez vous.

ORES 

**FACILITER L'ÉNERGIE,
FACILITER LA VIE**
Le compteur communicant
avec fonction de prépaiement



L'installation d'un compteur communicant avec la fonction de prépaiement répond aux besoins du marché de l'énergie et aux exigences légales. Ce compteur communique en une fois vos index de la veille à ORES.

Il vous permet de gérer vos consommations et d'éviter les surprises lors de l'arrivée de votre facture de régularisation ainsi que de bénéficier d'un espace personnel en ligne pour la gestion du prépaiement.

Si le prépaiement a été activé à votre demande et que vous n'avez pas de dette envers un fournisseur, vous pouvez mettre un terme, à tout moment, au système de prépaiement sur simple demande auprès de votre fournisseur.

ORES 

**FACILITER L'ÉNERGIE,
FACILITER LA VIE**
Le compteur communicant
gaz avec fonction de
prépaiement



ORES a installé chez vous un compteur communicant gaz avec la fonction prépaiement activée. Ce compteur communique en une fois vos index de la veille à ORES.

Avec la fonction de prépaiement activée, vous devez payer votre gaz avant de le consommer. Cela vous permet de gérer vos consommations et d'éviter les surprises lors de l'arrivée de votre facture de régularisation.

Si le prépaiement a été activé à votre demande et que vous n'avez pas de dette envers un fournisseur, vous pouvez mettre un terme, à tout moment, au système de prépaiement sur simple demande auprès de votre fournisseur.

Plus de gaz naturel ?

Le solde est épuisé ?

Si le solde et le crédit de secours sont épuisés, le compteur sera désactivé. Le client peut le réactiver après avoir effectué un rechargement suffisant pour que son solde soit de nouveau positif (solde de 0,50 € min.).

Il y a une panne de courant ?

Le client doit réaliser un test d'étanchéité pour disposer à nouveau de gaz naturel.

Autres raisons?

Si le client n'a pas de gaz et qu'aucun symbole ou flèche clignotante n'est affiché sur l'écran, il doit **contacter ORES au 078/15.78.01**.



Vidéos tutos

- [Utilisation du compteur communicant élec](#)
- [Utilisation du compteur communicant gaz naturel](#)
- [Réaliser un test d'étanchéité gaz](#)
- [Consulter le solde de votre compteur](#)
- [Recharger votre compteur communicant](#)
- [ORES - Espace de gestion des prépaiements : TUTO](#)



Lien vers la chaine youtube RESA



Création d'un compte myRESA

Se rendre sur resa.be et cliquer sur le lien « myRESA » du menu supérieur

The screenshot shows the myRESA account creation page. The top left corner features the RESA logo. The main heading is 'MYRESA' in orange, followed by the sub-heading 'Mon espace personnel'. Below this, a section titled 'Mes avantages' lists four benefits with green checkmarks: visualizing the index history, tracking the connection request, accessing personal data and preferences, and accessing the prepayment account for energy recharges. On the right side, there are two main options: 'J'ai déjà un compte MyRESA' with a 'Je me connecte' button and a link for forgotten passwords, and 'Je n'ai pas encore de compte' with a 'Je crée un compte' button and a link for activation codes.

resa

MYRESA

Mon espace personnel

Mes avantages

- ✓ Visualiser mon historique d'index
- ✓ Suivre l'état d'avancement de ma demande de raccordement
- ✓ Accéder à mes données personnelles et gérer mes préférences en matière de communication
- ✓ Accéder à mon compte de prépaiement et effectuer des recharges d'énergie (si je possède un compteur communicant avec prépaiement)

J'ai déjà un compte MyRESA

[Je me connecte →](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Je n'ai pas encore de compte

[Je crée un compte →](#)

[J'ai un code d'activation](#)

Création d'un compte myRESA

Menu principal

Détails des compteurs

The screenshot displays the myRESA user interface. On the left is a vertical orange sidebar menu with a white box highlighting the 'MyRESA' section. The menu items are: MyRESA, Tableau de bord, Profil, Données personnelles, Préférences de contact, Modifier le mot de passe, Raccordement et travaux, Suivi de mes dossiers, and Activer mon prépaiement. On the right, the main content area shows the user's name 'BIENVENUE SANDRINE', the address 'Rue Jacques-Lemaire 31, 4020 Jupille-sur-Meuse', and two meter cards: 'Compteur gaz' and 'Compteur électrique'. Each meter card displays its EAN and meter number, along with a 'Détails' button. The top right corner shows the user's name 'Sandrine Ledant' and a search icon.

RESA

FR

Sandrine Ledant

MyRESA

Tableau de bord

Profil

Données personnelles

Préférences de contact

Modifier le mot de passe

Raccordement et travaux

Suivi de mes dossiers

Activer mon prépaiement

BIENVENUE SANDRINE

MES EAN

Adresse

Rue Jacques-Lemaire 31, 4020 Jupille-sur-Meuse

Info EAN

Compteur gaz

EAN: 541460900000637915

Compteur: 12519537

Détails

Info EAN

Compteur électrique

EAN: 541460700000707161

Compteur: 32793937

Détails

Les informations disponibles sur son compte myRESA

1. Les données de compteur(s) (électricité + gaz)

EAN

Numéro(s) de compteur

Tarif (Simple/Double Tarif/...)

Puissance (de prélèvement et
de production) et ampérage

Nom du fournisseur

Fréquence de relève (ex: annuelle)

Type de compteur

Nouveauté : Activation du port P1
(pour les compteurs
communicants)

 Clos des Dames 7 , Saive	 Compteur électrique	EAN: 54145670004219875 Compteur: 1SAG3100465670
<h3>DÉTAILS DE MON COMPTEUR</h3>		
Statut	Actif	
Fournisseur	LAMPIRIS	
Fréquence de relève	Annuelle	
Usage	Résidentiel	
Nombre de phases	Triphasé	
Présence du neutre	Oui	
Information à faire vérifier sur place par votre électricien.		
Puissance de prélèvement	2771 kVA	
Puissance totale de production	5.0 kVA	
Ampérage	40 A	
Tarif	Simple tarif	
Groupe Tarif	Basse tension	
Type de compteur	Communicant	
Activation du port P1	Désactiver <input checked="" type="checkbox"/> Activer	

Les informations disponibles sur son compte MyRESA

2. Historique d'index (relevés annuels)

- Dans un tableau classé par **date** (la plus récente en 1^{ère} position), par **cadran** (Jour / Nuit) et par **type** (injection/prélèvement)

The screenshot shows the MyRESA account dashboard. The left sidebar contains navigation links: 'Tableau de bord', 'Mon compteur', 'Mes index', 'Détails du compteur', 'Factures et paiements', and 'Paiements et factures'. The main content area is divided into three sections:

- Mes index:** Displays the last reading on 04.01.2022. High (HAUT) is 3130 kWh and low (BAS) is 3409 kWh. A link 'Voir tous mes index' is provided.
- Mes paiements:** Shows a balance in our favor of 279,32 €. A link 'Consulter mes factures' is provided.
- Mon compteur:** Lists technical details: Statut: ACTIF, Tarif: Double tarif, Nombre de phases: Monophasé, Puissance de prélèvement: 6.9 kVA, Puissance totale de production: 3.5 kVA, Ampérage: 30 A. A link 'Détails de mon compteur' is provided.

At the top right, the address 'Rue Jacques-Lemaire 31, Jupille-sur-Meuse' and meter information 'Compteur électrique' with EAN 54145670000070761 and Compteur: 32793937 are visible.

HISTORIQUE DE RELEVÉS

Numéro de compteur : 40572551 ▾

Numéro de compteur : 1SAG3100465670 ▲

DATE	CADRAN	RELEVÉ D'INDEX	UNITÉ
31.05.2023	1.8.1 (Prél. Jour)	1938	kWh
31.05.2023	1.8.2 (Prél. Nuit)	2457	kWh
31.05.2023	2.8.1 (Inj. Jour)	3305	kWh
31.05.2023	2.8.2 (Inj. Nuit)	1248	kWh

Les informations disponibles sur son compte

3. Le suivi de l'état d'avancement de sa demande de raccordement

MyRESA

Tableau de bord >

Profil

- Données personnelles
- Préférences de contact
- Modifier le mot de passe

Raccordement et travaux

- Suivi de mes dossiers

Mon prépaiement

- Activer mon prépaiement

Mes consommations

- Suivi de mes consommations

Suivi de mes dossiers de raccordement

Retrouvez sur cette page toutes les informations concernant votre demande de raccordement et suivez l'évolution de vos dossiers.

 Nous attirons votre attention sur le fait que dans le cadre de votre demande de raccordement, vous allez recevoir des emails d'informations liées à celle-ci. Merci de veuillez à activer vos préférences de contact pour vos demandes de raccordement via cette page. [\(Préférences de contact\)](#)



Avenue des Martyrs 216, 4620 Fiéron
Statut : En attente d'informations complémentaires à nous fournir 

Modification d'un raccordement existant : GAZ 
Raccordement : réf. 3031647
Date d'introduction de la demande : 21/02/2019

1 action à réaliser



Rue du Tige 24, 4040 Herstal
Statut : Devis réalisé - En attente de votre paiement 

Modification d'un raccordement existant : ELECTRICITE 
Raccordement : réf. 2000388
Date d'introduction de la demande : 02/12/2015

1 action à réaliser

Les informations disponibles sur son compte ?

3. Le suivi de l'état d'avancement de sa demande de raccordement

The screenshot displays the MyRESA user interface. On the left is a dark orange sidebar menu with the following items: MyRESA, Tableau de bord, Profil (Données personnelles, Préférences de contact, Modifier le mot de passe), Raccordement et travaux (Suivi de mes dossiers), Mon prépaiement (Activer mon prépaiement), and Mes consommations (Suivi de mes consommations). The 'Suivi de mes dossiers' item is highlighted with a green box.

The main content area shows the 'RACCORDEMENT' section. It includes the following details:

- Type de demande :** Nouveau raccordement
- Date de la demande :** 25/03/2023
- N° de dossier :** 2104925

The 'Statut de votre dossier' section features a progress bar with eight steps:

1. Réception
2. Visite
3. Analyse
4. Devis (En attente de votre paiement)
5. Autorisations
6. Préparation
7. Raccordement
8. Mise en service

Steps 1, 2, and 3 are marked with green checkmarks. Step 4 is marked with a red circle, indicating the current status.

The 'Réception du devis' section states: 'Votre devis est disponible. Merci de le payer en ligne via le module de paiement.'

Below this, there is a thumbs-up icon and the text 'À vous de jouer!'.

At the bottom, a white box displays the following information:

- Montant du devis : 3867.43 €
- Montant restant dû : 3867.43 €
- A red button labeled 'Télécharger mon devis' with a download icon.

Les informations disponibles sur son compte

4. Le compte de prépaiement + rechargement en ligne (si on possède un compteur communicant avec prépaiement)

Mon prépaiement

Profil de chargement et recharger en ligne

Visualiser mon solde

✔ **Accepté**

Bienvenue sur MyRESA !

Félicitation pour la création de votre compte.

Pour visualiser votre solde et recharger votre compte de prépaiement, cliquez sur le bouton ci-dessous ou dans la navigation de gauche.

Mon compte de prépaiement →

[Marquer comme lu](#)



RESA

M000000008

Veuillez sélectionner votre contrat en cliquant sur le carré en dessous

M000000008_E_0001

Type d'énergie	Electricité
EAN	541456700001570511
Ville	Warnant-Dreye
Rue	Rue Isidore Chabot
Numéro	12
Statut du com...	◆ Actif



Les autres moyens de rechargement restent disponibles.

Les informations disponibles sur son compte

5. Historique des factures (pour les clients protégés)

The screenshot displays the myRESA customer account interface. On the left is an orange navigation sidebar with the following menu items: < Tableau de bord, Mon compteur (with sub-items: Mes index, Détails du compteur), and Factures et paiements (with sub-item: Paiements et factures). The main content area has a header with the address 'Rue Jacques-Lemaire 31, Jupille-sur-Meuse', a lightning bolt icon for 'Compteur électrique', and meter details: EAN: 541456700000707161 and Compteur: 32793937. Below the header are three white cards. The first card, 'Mes index', shows 'Dernier relevé - 04.01.2022', 'HAUT: 3130 kWh', and 'BAS: 3409 kWh', with a link 'Voir tous mes index →'. The second card, 'Mes paiements', shows 'Solde en notre faveur' and '279,32 €', with a link 'Consulter mes factures →'. The third card, 'Mon compteur', lists technical details: 'Statut: ACTIF', 'Tarif: Double tarif', 'Nombre de phases: Monophasé', 'Puissance de prélèvement: 6.9 kVA', 'Puissance totale de production: 3.5 kVA', and 'Ampérage: 30 A', with a link 'Détails de mon compteur →'. The 'Mes paiements' card is highlighted with an orange border.

< Tableau de bord

Mon compteur

- Mes index
- Détails du compteur

Factures et paiements

- Paiements et factures

Rue Jacques-Lemaire 31, Jupille-sur-Meuse

Compteur électrique

EAN: 541456700000707161
Compteur: 32793937

Mes index

Dernier relevé - 04.01.2022

HAUT:
3130 kWh

BAS:
3409 kWh

Voir tous mes index →

Mes paiements

Solde en notre faveur

279,32 €

Consulter mes factures →

Mon compteur

Statut: ACTIF
Tarif: Double tarif
Nombre de phases: Monophasé
Puissance de prélèvement :
6.9 kVA
Puissance totale de production :
3.5 kVA
Ampérage :
30 A

Détails de mon compteur →

Les informations disponibles sur son compte

6. Les données personnelles et préférences de contact

PRÉFÉRENCES DE CONTACT

Vos notifications

	EMAIL	COURRIER	SMS
Raccordement	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Invitation à communiquer mes index annuels <small>(les compteurs relevés mensuellement et les compteurs scellés-fermés ne sont pas concernés)</small>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Communication commerciale

J'accepte de recevoir des communications commerciales de la part de RESA

DONNÉES PERSONNELLES

Nom * Prénom *

Email *

Contact Email * Adresse email validée 

Numéro de téléphone fixe Numéro de téléphone mobile *
Votre numéro n'est pas encore validé. Merci de le valider [ici](#)

Code Postal * Commune *

Rue * x Numéro *

* champs obligatoires

Les informations disponibles sur son compte

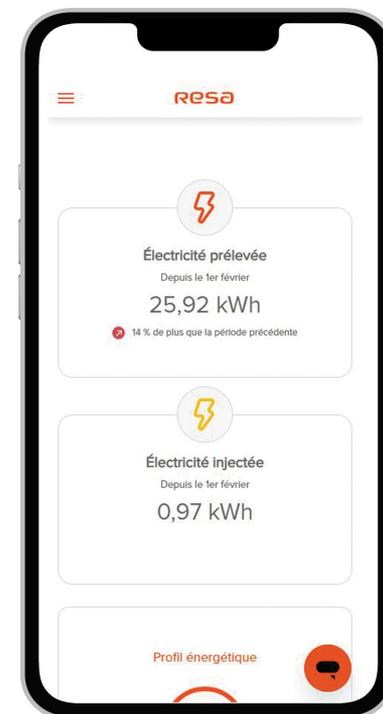
7. Le suivi de ses prélèvements et injections si un compteur communicant est installé

Mes consommations

Suivi de mes consommations



maconso.resa.be



1 | Quelles sont les données utilisées par RESA avec un compteur digital ?



RESA relève les données qui correspondent au prélèvement et à l'injection mais aussi les données de tension et courant.

Les données prélèvement/injection sont utilisées quand RESA doit transmettre ces informations pour un déménagement, un changement de fournisseur ou au moment du relevé d'index annuel.

Les données tension/courant nous permettent d'évaluer la qualité de la fourniture électrique et, le cas échéant, de prendre des mesures correctives sur le réseau si un problème est constaté. Ce n'est que dans ces cas de figure que RESA utilise vos données.

À partir de 2024, le fournisseur pourra obtenir plus de données afin d'avoir une vue plus précise des consommations mais l'envoi de ces données sera conditionné à votre accord.

3 | L'installation du compteur digital est-elle gratuite ?



À tout le moins jusque fin 2023 : si le changement de compteur a lieu à l'initiative de RESA ou si vous disposez d'une installation photovoltaïque, le remplacement de l'ancien compteur par un compteur digital est totalement gratuit.

Si vous voulez changer de compteur spontanément et que vous n'êtes pas prosumer, la demande est payante. Néanmoins, vous bénéficiez d'une prime de 159,68€ pour le remplacement de l'ancien compteur et ce jusque fin 2023.

4 | J'ai le sentiment que je vais consommer et payer plus avec un compteur digital. Est-ce vraiment le cas ?



Le compteur est un instrument de mesure qui fait l'objet d'une réglementation et d'un contrôle stricts au niveau de son fonctionnement et de la justesse de la mesure. Qu'il soit électromécanique ou digital, votre compteur mesure et comptabilise la même chose.

Avec le compteur digital, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace personnel MyRESA. Vous aurez donc une meilleure vue sur vos prélèvements et injections, ce qui pourra vous aider à mieux la maîtriser et par conséquent à réaliser des économies.

Vous n'allez donc pas payer plus avec votre nouveau compteur, au contraire, votre facture pourrait même être réduite !

5 | Avec le compteur digital, puis-je encore déduire les injections de mon prélèvement ?

Si vous avez une installation de production photovoltaïque qui a été raccordée au réseau avant 2024, vous bénéficiez de la compensation entre les prélèvements et les injections, quel que soit votre compteur, qu'il soit digital ou non (**c'est le principe du compteur qui tourne à l'envers**).

Nous déduisons l'énergie que votre installation a injectée dans le réseau, de votre prélèvement total d'une période, généralement un an, même si vos prélèvements et injections ont été effectués à des moments différents.

6 | On dit que le compteur permet de réduire le tarif prosumer, est-ce vrai ?

Le tarif prosumer a été mis en place pour que les détenteurs de panneaux photovoltaïques participent aussi aux coûts d'utilisation du réseau, et pour récompenser les personnes qui consomment en temps réel l'électricité qu'ils produisent avec leurs panneaux (on parle d'autoconsommation). Une tarification proportionnelle est prévue pour les clients prosumers qui autoconsomment beaucoup. Dans ce cas, votre facture sera moins élevée.

Si, à l'inverse vous autoconsommez peu, alors c'est le forfait qui sera appliqué, forfait calculé sur la puissance de votre installation photovoltaïque. Seul le compteur digital permet le comptage séparé et une facturation proportionnelle. C'est donc en fonction de votre manière de consommer que vous serez facturé. Vous payerez maximum le montant du forfait ou mieux, vous payerez moins ! Dans tous les cas, avec le compteur digital, c'est le tarif le plus intéressant qui vous sera appliqué.

7 | Le compteur digital peut être installé à tout moment de l'année sans perte de compensation* ? Est-ce-vrai ?

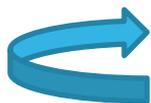
C'est le cas uniquement chez RESA actuellement. RESA a mis en place un processus qui permet d'assurer une facturation qui tient compte de la compensation sur un cycle annuel complet même si le compteur est remplacé en cours de route, c'est-à-dire, à un autre moment que le jour de relève des index.

Il n'y a donc aucune perte de compensation possible quand vous passez d'un compteur mécanique à un compteur digital.

(*) pour toute installation photovoltaïque mise en service avant le 31/12/2023.

Concrètement comment fonctionne le système qui « tourne à l'envers »?

Injection



Injection

2.8.1 et 2.8.2

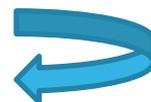


Prélèvement

1.8.1 et 1.8.2



Prélèvement



Ce qui est communiqué à votre fournisseur annuellement

COMPTEUR ANALOGIQUE

Valeur de l'index au mois du relevé année N – Valeur de l'index au mois de relevé année N-1

COMPTEUR DIGITAL

Valeur 1.8.1-2.8.1+1.8.2-2.8.2 année N – Valeur 1.8.1-2.8.1+1.8.2-2.8.2 année N-1



Simple Tarif

Si bi-horaire :
Valeur des deux calculs

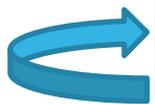


Bihoraire

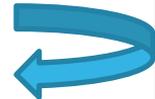
Valeur 1.8.1-2.8.1 année N – Valeur 1.8.1-2.8.1 année N-1
Valeur 1.8.2-2.8.2 année N – Valeur 1.8.2-2.8.2 année N-1

Bi-Horaire ou simple tarif pour le prosumer ?

Injection



Prélèvement



Injection

2.8.1 et 2.8.2

Prélèvement

1.8.1 et 1.8.2

Si votre prélèvement total annuel est inférieur à votre injection totale annuelle (Solde Négatif) alors

Simple Tarif

Sinon normalement ce sera sur les heures creuses (la nuit et le week-end) que vous serez positif alors

Bihoraire

Et il faut essayer d'être à Zéro sur les heures pleines

Simple ou double tarif



Simple tarif / Double tarif / avec ou sans exclusif nuit



Compteur mono-horaire (1 registre) ou bi-horaire (2 registres) ou digital (4 registres).

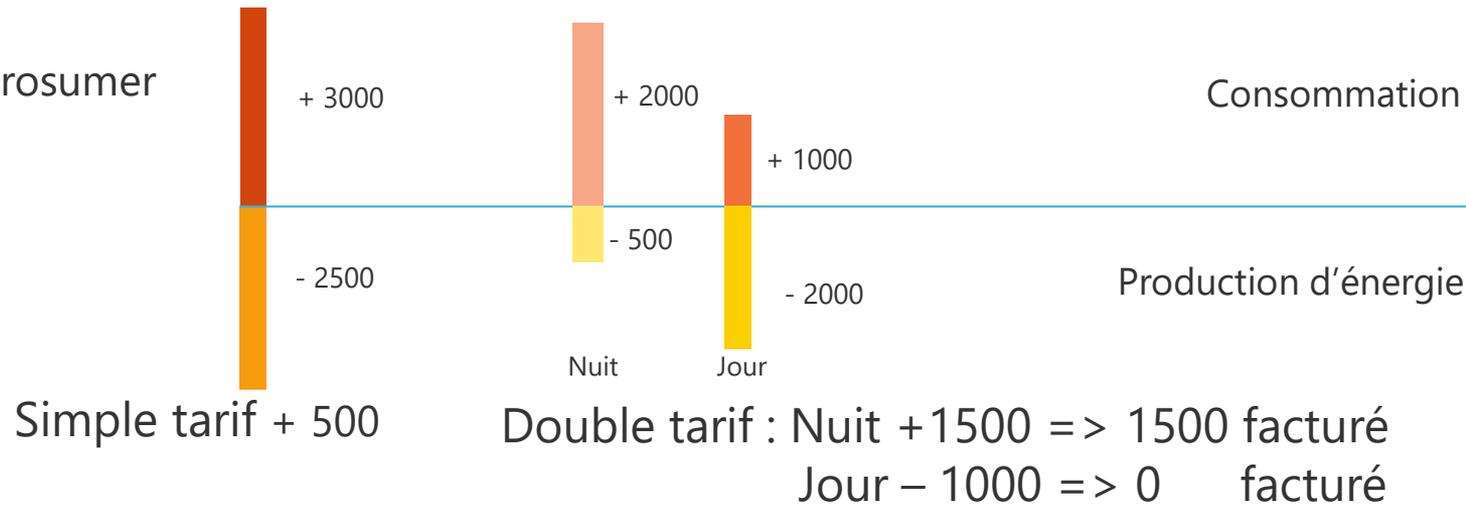


Horaire de basculement en nuit / jour

- Compteur mécanique : entre 21h30 et 23h00 => entre 6h30 et 8h00 (9h00 de Nuit)
- Compteur digital : 22h00 – 7h00 (9h00 de nuit - fixe)



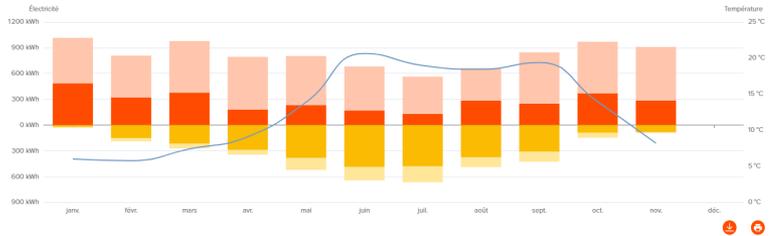
Utilité si prosumer



< 2023 >

Compteur général

Afficher l'injection Comparer à une autre période



Prélèvement en hausse de 47% par rapport à 2022.

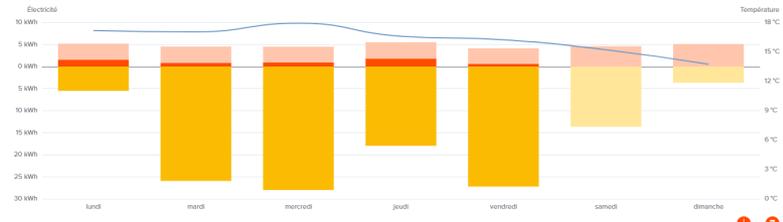
Bonjour, comment pouvons-nous vous aider ?



< 31 juillet au 6 août 2023 >

Compteur général

Afficher l'injection Comparer à une autre période



Prélèvement en baisse de 66% par rapport à la période du 24 au 30 juillet.

Bonjour, comment pouvons-nous vous aider ?

< août 2023 >

Compteur général

Afficher l'injection Comparer à une autre période



Prélèvement en hausse de 18% par rapport à juillet.

Bonjour, comment pouvons-nous vous aider ?

< vendredi 28 juillet 2023 >

Compteur général

Afficher l'injection Comparer à une autre période



Prélèvement en baisse de 43% par rapport au vendredi d'avant.

Bonjour, comment pouvons-nous vous aider ?



2023



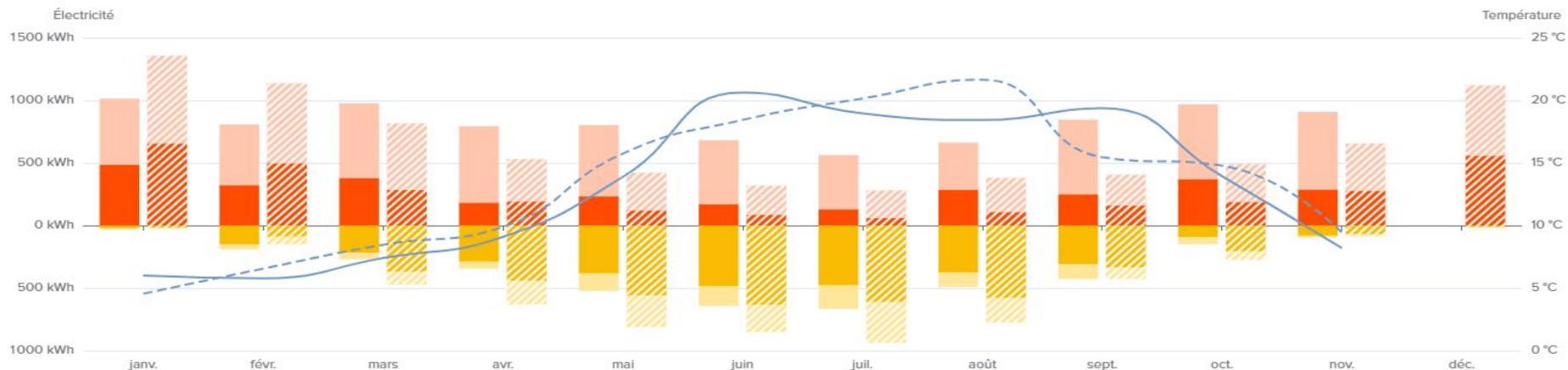
2022



Compteur général

Afficher l'injection

Comparer à une autre période



9 025,46 kWh prélevés

En semaine de 7h00 à 22h00 : 3 082,56 kWh

Nuit et week-end : 5 942,90 kWh

3 834,51 kWh injectés

En semaine de 7h00 à 22h00 : 2 890,30 kWh

Nuit et week-end : 944,21 kWh

7 910,95 kWh prélevés

En semaine de 7h00 à 22h00 : 3 186,08 kWh

Nuit et week-end : 4 724,87 kWh

5 465,24 kWh injectés

En semaine de 7h00 à 22h00 : 3 936,78 kWh

Nuit et week-end : 1 528,47 kWh



Bonjour, comment aider ?